

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 3 Septembre 2020

Date d'affichage 3 Septembre 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 24 (+ 4 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200909-DEL-20-09-09-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2020

Affichage : 15/09/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le NEUF SEPTEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés : Mme Edith ALIX (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Françoise PELLODI (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Dominique MORANCE (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Thierry BODIN.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Bénédicte MARCHAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

PARTICIPATION DE LA VILLE DE LA FERTE-BERNARD A L'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS TELEPHONIQUE ET D'ELECTRICITE - RUE JEAN COURTOIS

Le Conseil municipal,

Le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le rapport du maire.

Considérant que le Conseil départemental par décision du 8 octobre 2001, accompagne les collectivités à hauteur de 60% pour les travaux en électricité.

Considérant qu'en date du 27 février 2017 conformément à la décision, la participation de la commune est de 100%.

RAPPELLE qu'un principe de réalisation d'une opération de dissimulation du réseau aérien électrique et téléphonique existant, rue Jean COURTOIS a été approuvé en date du 27 février 2019.

INFORME que le coût de ces travaux, pourrait s'élever à 145 000 € en électricité et 40 000€ pour le génie civil de télécommunication.

INFORME qu'Orange assurera la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et le financement des travaux de câblage et de dépose du réseau. Que la mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville.

PREND NOTE que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE monsieur le maire ou l'un de ses adjoints à :

- Confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Solliciter le Département de la Sarthe pour la réalisation du projet,
- Accepter de participer à 40% du coût des travaux soit 58 000 € pour l'électricité,
- Accepter de participer à 100% du coût des travaux soit 40 000 € pour le génie civil de télécommunication,
- Confirmer l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- A signer les actes nécessaires à la réalisation du projet,

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28
Voix contre : 0
Abstention : 0

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU